Idesoft
L'informatique à votre service !

Prestations informatiques pour particuliers et entreprises
Route de Denges 38 · 1027 Lonay VD
+41 21 636 30 09 · info@idesoft.ch
www.idesoft.ch

CONDITIONS DE GARANTIE
APPAREILS D'OCCASION

GARANTIE	VERSION	EN VIGUEUR DÈS LE
3 mois (commerciale)	**2026.1**	**1er novembre 2026**

01 CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions (ci-après « CG ») régissent la garantie accordée par Idesoft Sàrl, route de Denges 38, 1027 Lonay (ci-après « Idesoft »), sur les appareils d'occasion, y compris reconditionnés, qu'elle vend et qui figurent sur la facture ou la quittance (ci-après « l'appareil »).

1.2 Elles s'appliquent aux clients particuliers (consommateurs) comme aux clients professionnels. Les dispositions impératives du droit suisse, notamment celles qui protègent les consommateurs, sont réservées.

1.3 Les CG font partie intégrante du contrat de vente. Elles sont disponibles à l'atelier et sur www.idesoft.ch. En concluant l'achat, le client confirme en avoir pris connaissance et les accepter.

02 ÉTAT DE L'APPAREIL ET EXCLUSION DE LA GARANTIE LÉGALE

2.1 Les appareils d'occasion sont vendus dans l'état où ils se trouvent lors de la vente, avec les traces d'usage correspondant à leur âge, et dans la configuration décrite sur la facture ou la quittance. Le client peut les examiner avant l'achat. Idesoft les remet après effacement des données des utilisateurs précédents.

2.2 **Exclusion de la garantie légale.** La garantie légale pour les défauts de la chose vendue (art. 197 ss CO) est expressément exclue (art. 199 CO) et remplacée par la garantie commerciale d'Idesoft décrite dans les présentes CG. Cette exclusion ne s'applique ni aux défauts qu'Idesoft aurait frauduleusement dissimulés ni aux qualités expressément promises.

03 DURÉE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

3.1 Idesoft accorde une garantie commerciale de **3 mois** à compter de la **date de la facture** ou de la quittance, sauf indication contraire sur celle-ci (p. ex. « Garantie jusqu'au … »).

3.2 Avec un client professionnel, une durée différente peut être convenue par écrit sur l'offre ou la facture.

3.3 Une réparation ou un échange sous garantie ne prolonge pas la garantie et ne fait pas courir de nouveau délai : la date d'échéance reste celle de la garantie initiale. Elle est exécutée à l'atelier d'Idesoft et s'applique aux appareils utilisés en Suisse.

04 ÉTENDUE DE LA GARANTIE

4.1 La garantie couvre les défauts de fonctionnement du matériel qui se manifestent pendant sa durée, dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination de l'appareil.

4.2 Sauf indication contraire sur la facture, elle porte sur l'appareil qui y figure (p. ex. ordinateur de bureau, ordinateur portable, tout-en-un, mini-PC), dans sa configuration lors de la vente. Les écrans, périphériques et accessoires d'occasion sont vendus sans garantie, sauf mention contraire.

4.3 **Batterie :** la batterie est une pièce d'usure. Pendant la garantie commerciale, elle est couverte uniquement en cas de défaillance totale (l'appareil ne fonctionne plus sur batterie). Une capacité réduite liée à l'âge et à l'usage antérieur n'est pas un défaut.

4.4 **Compatibilité et support :** compte tenu de leur ancienneté, les appareils d'occasion peuvent être incompatibles avec certains logiciels, jeux, périphériques ou systèmes d'exploitation récents (p. ex. Windows 11, qui exige un processeur compatible et une puce TPM 2.0). Une telle incompatibilité, de même que la fin du support du fabricant (p. ex. Windows 10 depuis le 14 octobre 2025), ne constitue pas un défaut, sauf compatibilité garantie par écrit.

4.5 La réinstallation du système d'exploitation livré avec l'appareil est couverte lorsqu'un défaut couvert la rend nécessaire ; la réinstallation de logiciels tiers et la restauration des données et des paramètres personnels ne le sont pas.

4.6 **Licences logicielles :** les licences, sous forme numérique (clés de produit, abonnements, logiciels téléchargés) ou physique (boîtes, cartes de licence), même non ouvertes ou non activées, ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées. Elles ne bénéficient d'aucune garantie d'Idesoft ; seule la garantie de l'éditeur s'applique. Idesoft garantit uniquement que la licence est authentique et valable au moment de sa remise.

05 PRESTATIONS DE GARANTIE

5.1 En cas de défaut couvert, Idesoft répare l'appareil ou remplace la pièce défectueuse par une pièce neuve ou d'occasion de qualité équivalente, à son choix. Les pièces et la main-d'œuvre sont gratuites pour le client.

5.2 Si la réparation n'est pas possible ou si son coût est disproportionné, Idesoft remplace l'appareil par un appareil équivalent ou rembourse le prix payé contre restitution de l'appareil, à son choix.

5.3 Les pièces remplacées deviennent la propriété d'Idesoft. L'immobilisation de l'appareil ne donne droit ni à une indemnité ni à un appareil de remplacement, sauf accord écrit contraire.

06 MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

6.1 Le client signale le défaut à Idesoft dès sa découverte, au plus tard dans les 30 jours suivant celle-ci, par téléphone, courriel ou à l'atelier.

6.2 Il apporte l'appareil à l'atelier pendant les heures d'ouverture, avec la facture ou la quittance, les accessoires nécessaires (p. ex. bloc d'alimentation) et une description du problème. Les travaux ne sont pas forcément effectués immédiatement ; l'appareil est restitué pendant les heures d'ouverture de l'atelier, après avis d'Idesoft.

6.3 Le client tient à disposition les clés de licence et identifiants nécessaires à la remise en service (p. ex. compte Microsoft ou Apple).

6.4 Les frais de déplacement, d'intervention à domicile ou sur site, ainsi que de prise en charge et de retour de l'appareil sont facturés selon le tarif en vigueur, sauf accord contraire.

6.5 Si aucun défaut n'est constaté ou si le défaut n'est pas couvert, le diagnostic est facturé selon le tarif en vigueur. Une réparation payante n'est effectuée qu'avec l'accord du client.

07 DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

7.1 Avant de remettre l'appareil, le client sauvegarde ses données. Une intervention peut entraîner leur effacement (p. ex. remplacement du support de stockage ou réinitialisation). Idesoft n'est pas tenue de sauvegarder ni de restaurer les données.

7.2 Idesoft n'accède aux données de l'appareil que dans la mesure nécessaire à l'intervention et les traite de manière confidentielle, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à sa déclaration de confidentialité publiée sur www.idesoft.ch.

7.3 Un support de stockage remplacé est effacé de manière sécurisée ou détruit, sauf si le client en demande la restitution lors du dépôt et que le fabricant n'exige pas son retour.

08 EXCLUSIONS

Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant :

a) d'une utilisation non conforme à la notice ou à la destination de l'appareil, d'une manipulation inappropriée, de chutes, de chocs ou d'autres contraintes mécaniques (p. ex. écran fissuré, connecteur arraché) ;

b) d'influences extérieures : liquides, humidité, feu, chaleur excessive, poussière, foudre, surtension, perturbations du réseau électrique, rongeurs, événements naturels ;

c) de l'ouverture, de la modification ou d'une tentative de réparation de l'appareil par le client ou par un tiers non autorisé par Idesoft ;

d) de l'usure normale, notamment la diminution normale de la capacité des batteries ;

e) de composants ou de logiciels ajoutés ou remplacés après l'achat sans l'intervention d'Idesoft ;

f) de problèmes logiciels de toute nature (système d'exploitation, pilotes, micrologiciel BIOS/UEFI modifié par le client, mises à jour, virus et logiciels malveillants) ou de configuration (réseau, accès à internet, messagerie, imprimantes, comptes).

Ne sont pas non plus couverts : la perte et la récupération de données, les consommables et supports amovibles (clés USB, cartes mémoire, disques optiques), les défauts esthétiques et traces d'usage, les pixels défectueux dans les limites tolérées par le fabricant, ainsi que les appareils qui ne peuvent plus être identifiés (numéro de série ou étiquette d'identification retirés ou illisibles).

Sur demande du client, Idesoft peut intervenir dans ces cas contre facturation selon le tarif en vigueur, dans la mesure où l'intervention est techniquement et économiquement raisonnable.

09 RESPONSABILITÉ

9.1 Idesoft répond des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave. Dans les limites permises par la loi, toute autre responsabilité est exclue, en particulier pour la négligence légère, y compris pour les dommages indirects ou consécutifs tels que la perte de données, les frais de récupération de données, le manque à gagner, la perte d'exploitation ou les prétentions de tiers.

9.2 Les dispositions légales impératives sont réservées, notamment la responsabilité pour les dommages corporels et la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP).

9.3 Idesoft ne répond pas des retards ou de l'inexécution dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que la force majeure, une pénurie de pièces ou un retard du fabricant ou du fournisseur.

10 TRANSFERT DE LA GARANTIE

La garantie est liée à l'appareil. Elle peut être transmise à un acquéreur ultérieur pour sa durée restante, sur présentation de la facture ou de la quittance originale.

11 REPRISE DES APPAREILS USAGÉS

Conformément à l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA), Idesoft reprend gratuitement à son atelier, pendant les heures d'ouverture, les appareils usagés du type de ceux qu'elle vend, en quantités usuelles pour un ménage, soit deux appareils au maximum. Les quantités supérieures et les lots d'entreprises ne sont pas repris, même contre paiement ; ils doivent être remis à un point de collecte officiel (SENS ou Swico). L'effacement préalable des données incombe au client ; sur demande, Idesoft l'effectue selon le tarif en vigueur.

12 DROIT APPLICABLE ET FOR

12.1 Les présentes CG et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

12.2 Le for exclusif est à Lonay (VD), siège d'Idesoft. Les fors impératifs sont réservés : le client consommateur peut agir au for de son domicile ou à celui du siège d'Idesoft, et ne peut être actionné qu'au for de son domicile (art. 32 et 35 CPC).

13 DISPOSITIONS FINALES

13.1 La version des CG applicable est celle en vigueur à la date de l'achat. Idesoft peut modifier les CG en tout temps ; une nouvelle version s'applique aux contrats conclus après son entrée en vigueur. Les accords écrits individuels priment sur les présentes CG.

13.2 Si une disposition des CG est nulle ou invalide, la validité des autres dispositions n'est pas affectée ; la disposition concernée est remplacée par la règle légale applicable.